



5/07/2016

Communiqué de presse

Projet de réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Loire

La mise à l'étude d'un projet de réserve naturelle nationale sur l'estuaire de la Loire a été annoncée en juin 2009, et ajournée notamment dans l'attente des résultats du pacte pour l'estuaire. Celui-ci n'a pas pu être conclusif. Considérant que ce projet est un élément indispensable de l'équilibre recherché pour un aménagement durable de l'estuaire, la relance du projet a été confirmée par la ministre chargée de l'environnement en juillet 2015.

Une réserve naturelle nationale est une protection à long terme d'espaces naturels et d'espèces végétales et animales à l'image du lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique. La dernière réserve naturelle nationale créée en Pays de la Loire est celle de la Casse de la Belle-Henriette en Vendée. Elle fait l'objet d'une gestion partenariale efficace avec la fédération départementale des chasseurs.

L'estuaire de la Loire, où se mélangent les eaux de l'océan et du fleuve, abrite des milieux originaux marqués par la dynamique des marées. Il offre un refuge et des ressources alimentaires essentielles pour un grand nombre d'espèces, la sole ou les oiseaux migrateurs par exemple. C'est également un site de reproduction pour un grand nombre d'espèces par la qualité, l'étendue et la quiétude de ses milieux. Le rôle écologique de l'estuaire va bien au-delà de la région.

Le fonctionnement estuarien a été modifié par les aménagements - endiguements, resserrement du lit, aménagements portuaires et industriels... - provoquant notamment une remontée de l'onde de marée et de la salinité vers l'amont et une augmentation de l'envasement.

L'intérêt au moins national du patrimoine naturel estuarien et la nécessité d'un effort de gestion coordonnée justifient la mise à l'étude par l'État d'un projet de réserve naturelle nationale.

La vocation première d'une réserve nationale est d'assurer la gestion du patrimoine naturel avec les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, acteurs économiques...). Cette gestion prend en compte les divers usages de l'estuaire.

Par un périmètre centré sur les espaces les plus exposés aux marées entre Nantes et Saint-Nazaire, la réserve naturelle pourrait apporter une contribution à une meilleure appréhension globale de l'estuaire et de ses évolutions. Elle permettrait également de fédérer les efforts des différents acteurs.

La création d'une réserve nationale passe par plusieurs étapes. La première est celle de la réalisation d'un dossier dit "de prise en considération". Il s'agit de définir, dans ce dossier, les grandes lignes d'un projet afin que la ministre apprécie l'opportunité d'engager ou pas, la procédure de création de la réserve.

Le projet de dossier de prise en considération a été présenté lors de la réunion du 5 juillet qui a associé les acteurs du territoire.

La contribution de la centaine de membres de cette instance d'information et de concertation est attendue d'ici la fin du mois de juillet afin de préparer l'envoi, par le préfet, du dossier définitif à la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr